

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 13 mai 2014

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue mardi, le 13 mai 2014, à 17 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Pierre Leclerc
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Catherine Trickey

Est absent :

Siège numéro 6 : Richard Boyer

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire,
Serge Riendeau

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général et greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Serge Riendeau ouvre la séance à 17 h.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal par écrit sous pli recommandé.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Période de questions;
4. Demande de dérogation mineure numéro DM-2014-010- 488,
route du Canton – Monsieur Michel Lacroix
Requérant : Monsieur Michel Lacroix
Nature : Autoriser un garage attenant à la résidence en surplus du garage détaché existant au lieu d'avoir un garage attenant ou un garage détaché (recommandé par le CCU);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Abrogation et remplacement de la résolution numéro 14-03-101 adoptée le 3 mars 2014 – Appui de la Ville de Brownsburg-Chatham relativement à l'orientation préliminaire numéro 377034 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec portant sur la demande à portée collective de la MRC d'Argenteuil visant la détermination des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers sur son territoire pouvant accueillir de nouvelles résidences;
6. Résultats de l'appel d'offres public pour l'achat et/ou la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses – Autorisation d'achat;
7. Modification de l'offre de Service pour le Centre de Tri d'Argenteuil – Acceptation des déchets pour une période déterminée;
8. Autorisation de contracter un nouveau contrat d'assurances collectives et annulation du présent contrat;
9. Vente de tous les terrains propriétés de la Ville adjacents aux rues Eupen, Horrem et Düsseldorf (6 000 000 de pieds carrés approximativement) à la compagnie Gestion IMM. L.A. et L.A.A. inc.;
10. Période de questions ;
11. Levée de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix (10) personnes étaient présentes dans la salle.

17h02 période des questions est ouverte.

De à 17h02 à 17h10 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, leur répond.

14-05-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

14-05-198

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2014-010- 488, ROUTE DU CANTON – MONSIEUR MICHEL LACROIX

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-010 présentée par monsieur Michel Lacroix, pour la propriété située au 488, route du Canton, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage attenant à la résidence en surplus du garage détaché existant au lieu d'avoir un garage attenant ou un garage détaché, le tout tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation (et son plan) préparé par Gilles Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10 740, dossier numéro 8596, en date du 22 janvier 1998;
- Plan de construction du garage attenant préparé par Yves Bilodeau, dessinateur, en 6 feuillets, en date de mai 2013 montrant la résidence et le garage attenant;
- Photographie de la maison et du garage détaché.

ATTENDU QUE cette requête vise à transformer l'abri d'auto attenant permanent existant à la résidence en garage attenant;

ATTENDU QUE le garage privé détaché a fait l'objet d'un permis de construction était conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur du garage attenant, sa couleur et la fenestration devront s'harmoniser à la résidence existante;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2014-010 présentée par monsieur Michel Lacroix, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 488, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage attenant à la résidence en surplus du garage détaché existant au lieu d'avoir un garage attenant ou un garage détaché, tel que prescrit à la réglementation.

Cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

condition suivante :

- Que le revêtement extérieur du garage attenant, sa couleur et la fenestration devront s'harmoniser avec la résidence existante.

Adoptée à l'unanimité

14-05-199

ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-03-101 ADOPTÉE LE 3 MARS 2014 – APPUI DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM RELATIVEMENT À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE NUMÉRO 377034 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PORTANT SUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC D'ARGENTEUIL VISANT LA DÉTERMINATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS ET DES SECTEURS AGROFORESTIERS SUR SON TERRITOIRE POUVANT ACCUEILLIR DE NOUVELLES RÉSIDENCES

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution vient abroger et remplacer la résolution numéro 14-03-101 adoptée le 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 28 novembre 2012, la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 12-11-316 enclenchant le processus de demande à portée collective visant la détermination des îlots déstructurés l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* vise à permettre la construction de nouvelles résidences dans les îlots dits déstructurés ou encore sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande porte sur les deux volets de l'article 59, soit :

1. Les îlots déstructurés (volet 1) et ;
2. Les secteurs à l'intérieur de la zone agricole qui peuvent accueillir de nouvelles résidences sur des propriétés de superficie suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE les propositions de délimitation des îlots déstructurés ont été validées par les urbanistes et inspecteurs en bâtiment de chacune des municipalités de la MRC d'Argenteuil ayant un territoire agricole;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2013, des représentants de la

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), de l'UPA (Union des producteurs agricoles) Outaouais-Laurentides et de la MRC ont tenu une rencontre de négociation pour valider chacun des îlots et des secteurs préalablement identifiés et ayant faits l'objet d'une délimitation;

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2014 la Commission de protection du territoire agricole du Québec a transmis son deuxième compte rendu de la demande et orientation préliminaire numéro 377034 à la MRC d'Argenteuil et à la Ville de Brownsburg-Chatham en réponse à ladite demande à portée collective pour l'implantation de résidences dans la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Commission demande l'appui de chacune des municipalités de la MRC d'Argenteuil ayant une zone agricole décrétée;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 337034 datée du 14 avril 2014 visant la délimitation des îlots déstructurés et des secteurs agroforestiers telle que décrite dans le dossier transmis à la Ville de Brownsburg-Chatham par la CPTAQ;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham transmette une copie conforme de la présente résolution à la CPTAQ et à la MRC d'Argenteuil.

Adoptée à l'unanimité

14-05-200

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET/OU LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire s'est avéré non conforme, par manque de documents importants exigés pour une analyse adéquate;

CONSIDÉRANT QUE les résultats sur la pièce jointe à la

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

recommandation de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, font partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour l'achat et/ou la livraison de gravier concassé, de pierres concassées de divers granulats auprès de l'entreprise « 2863-9987 Québec inc. ».

Adoptée à l'unanimité

14-05-201

MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL – ACCEPTATION DES DÉCHETS POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT la fermeture du site municipal des matériaux secs, en date du 30 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE seul le bardeau d'asphalte et les résidus domestiques dangereux n'étaient pas acceptés à ce site;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entente avec le Centre de tri d'Argenteuil, seuls les matériaux de constructions, rénovation et démolition uniquement, sont acceptés dorénavant;

CONSIDÉRANT QUE selon les statistiques d'achalandage du site municipal depuis les trois dernières années, avant sa fermeture, les matières populaires étaient composées de déchets;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fermeture du site municipal, aux Ateliers municipaux, nous avons comptabilisé plusieurs plaintes d'utilisateurs, reliées au fait que les déchets ne sont pas acceptés, et ce, malgré le fait qu'il existe une collecte une fois par mois, de gros déchets;

CONSIDÉRANT aussi que depuis la fermeture du site, aux Ateliers municipaux, à chaque semaine, il est requis que des employés municipaux doivent aller chercher des déchets dispersés dans les différentes montées sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de la part du Centre de tri d'Argenteuil afin d'ajouter à l'entente un conteneur à déchets pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QUE le but de la fermeture du site municipal était de réduire les coûts d'opération;

CONSIDÉRANT QUE l'offre engendrerait des nouveaux coûts;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de valider l'achalandage au nouveau site;

CONSIDÉRANT QUE cette optique n'est toutefois pas une solution environnementale optimale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère madame Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à une entente d'un (1) mois d'essai, à partir du premier (1^{er}) juin 2014, et ce, afin de confirmer le réel besoin de ce service ou de valider s'il ne serait pas plus envisageable d'offrir ce service de façon spontanée plutôt que sur une période continue annuelle.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, par la suite au mois d'essai statuera sur la viabilité du projet, le cas échéant, dans la mesure des disponibilités financières.

Adoptée à l'unanimité

14-05-202

AUTORISATION DE CONTRACTER UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES ET ANNULATION DU PRÉSENT CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a participé à un appel d'offres regroupé avec les municipalités de Gore, Mille-Isles et Wentworth-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la préparation du devis d'appel d'offres et l'analyse des soumissions déposées a été faite par la firme « ASQ Consultant en avantages sociaux »;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été déposées et que l'analyse a été réduite à deux (2) soumissionnaires pour une analyse comparative plus pointue;

CONSIDÉRANT QUE la firme « ASQ Consultant en avantages sociaux » nous recommande d'accepter la proposition de tarification de la « Croix Bleue » pour une période de vingt-quatre (24) mois, et ce, à partir du 1^{er} juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE la tarification proposée permet une économie d'environ 33% , la première année, sur les primes actuellement payées par la Ville et les Employés(es);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au contrat que nous avons avec la compagnie « Sécurité financière Desjardins » concernant nos assurances collectives;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE la Ville avise la compagnie « Sécurité Financière Desjardins » qu'elle met fin au contrat d'assurances collectives qui lie la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, en date du 1^{er} juin 2014.

QUE la Ville donne son accord pour contracter avec les autres municipalités concernées, un contrat d'assurances collectives auprès de la compagnie « Croix Bleue » selon les termes décrits à la proposition de services de cette compagnie et autorise le Directeur général et greffier, à signer tous les documents donnant plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

14-05-203

VENTE DE TOUS LES TERRAINS PROPRIÉTÉS DE LA VILLE ADJACENTS AUX RUES EUPEN, HORREM ET DUSSELDORF (6 000 000 DE PIEDS CARRÉS APPROXIMATIVEMENT) À LA COMPAGNIE « GESTION IMM. L.A. ET L.A.A. INC. »

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de madame Laurette Aubert, représentant la compagnie « Gestion Imm.. L.A. ET L.A.A. inc. » daté du 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de garantie de 50 000 \$ a dûment été remis avec l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE la contre offre acheminée par courrier électronique, le 7 mai 2014 par le Directeur général et greffier et envoyée à madame Laurette Aubert, représentant ladite compagnie;

CONSIDÉRANT l'acceptation de cette contre offre par madame Laurette Aubert, dûment confirmée par un courrier électronique qu'elle a envoyé le 7 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Leclerc, appuyé par madame la conseillère Catherine Trickey et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de vendre à la compagnie « Gestion Imm. L.A. ET L.A.A.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

inc. », pour la somme de 225 000 \$, plus toutes les taxes applicables, les 6 M de pieds carrés (approximativement) propriétés de la Ville et adjacents aux rues : chemin d'Eupen, chemin de Horrem et chemin Dusseldorf sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, selon les termes et conditions décrits dans le courrier électronique du Directeur général et greffier adressé, à madame Laurette Aubert en date du 7 mai 2014

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire et le Directeur général et greffier, à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville, et ce, afin de donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2E PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14-05-204 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h30, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Serge Riendeau,
Maire

Monsieur René Tousignant, MAP
Directeur général et greffier